

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE SOCIAL : SHAWINIGAN
COMTÉS DE LAVIOLETTE, MASKINONGÉ,
PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le mercredi 2 juillet 2003 à 19 h 35, à son siège social situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur Jean-Yves Laforest, les membres suivants :

Madame Nicole B.-Girard	Monsieur Réal Julien
Madame Carole Boisclair	Monsieur Serge Lafontaine
Madame Danielle Bolduc	Monsieur Steve Martin
Monsieur Denis Boulianne	Madame Nicole Périgny
Madame France Désaulniers	Monsieur Maurice Poudrier
Madame Sylvie Duchesne	Monsieur Grégoire Rompré
Madame Sylvie Dupont-Simard	Madame Diane Samson
Monsieur Réjean Gélinas	Monsieur Yves Tousignant

AINSI QUE mesdames Sylvie Huot et Brunelle Lafrenière, commissaires représentantes du comité de parents.

Madame la commissaire Johanne Harvey est arrivée à 20 h 05.

PARTICIPE à cette séance, le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue. Monsieur Claude Leclerc, actuellement directeur de l'école secondaire Paul-Le Jeune qui entrera en fonction à titre de directeur général adjoint le 11 août prochain, assiste à cette séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS, les membres du personnel cadre suivant :

Monsieur Daniel Bussière	Directeur des Services de l'enseignement aux adultes
Me Serge Carpentier	Secrétaire général
Madame Maryse Demers	Directrice des Services de l'enseignement aux jeunes
Monsieur Denis Émond	Directeur des Services de l'informatique
Monsieur Pierre Larose	Directeur des Services complémentaires
Monsieur Bertrand Rodrigue	Directeur des Services des ressources humaines
Monsieur Jean-Guy Trépanier	Directeur des Services des ressources matérielles
Monsieur Claude Vincent	Directeur des Services des ressources financières

Dans l'assistance, la présence est constatée de madame Line Lecours présidente du conseil d'établissement de l'école secondaire Val-Mauricie et madame Gabrielle Veillette, membre du personnel de soutien.

Ayant quorum, monsieur le président Jean-Yves Laforest ouvre la séance.

Président

Initialement, les membres du conseil des commissaires procèdent successivement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et d'un procès-verbal d'une séance du conseil des commissaires.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION 1 0703 : Madame la commissaire Carole Boisclair PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document 0703-01 soit adopté en y ajoutant les articles suivants :

- 5.1 Mention d'honneur pour civisme.
- 9.1 Essai de nouveau mécanisme de votation.
- 17.2 Projet de protocole d'entente relatif au complexe sportif de l'école secondaire Champagnat.

QUE l'article 4.1 « Engagement de personnel de directions d'école, affectations et entente » soit déplacé pour être considéré à l'article 17.3 de l'ordre du jour.

Adopté unanimement

Adoption d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION 2 0703 : Chaque membre présent du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil des commissaires tenue le 17 juin 2003 au moins six heures avant le début de la présente séance, monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance, inscrit sur le document 0703-02, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement

En étant ensuite à la période de questions réservée à l'assistance, madame Line Lecours, présidente du conseil d'établissement de l'école secondaire Val-Mauricie présente et dépose deux documents. Plus spécifiquement, il s'agit d'une pétition des membres du personnel enseignant de l'école secondaire Val-Mauricie demandant à la commission scolaire de maintenir quatre directions adjointes pour l'année scolaire 2003-2004. Le second document est une résolution adoptée par le conseil d'établissement demandant également de maintenir quatre directions adjointes pour l'année scolaire 2003-2004.

Les commissaires considèrent après cela les sujets relatifs à la Direction générale. Monsieur Jean-Pierre Hogue présente alors une recommandation quant à l'octroi de statut régulier à des membres du personnel cadre. Il est donné suite à cette recommandation et une résolution est adoptée en ce sens.

Président

Secrétaire

Statut d'emploi
régulier à madame
Julie Bronsard et à
monsieur Maurice
Dupont

RÉSOLUTION 3 0703 :

CONSIDÉRANT que les directions d'école sont
soumises, en application de la politique de gestion, à une
période de probation d'une année consécutivement à leur engagement;

CONSIDÉRANT, au terme de cette période de
probation, que le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue a soumis un rapport
d'évaluation favorable pour madame Julie Bronsard, directrice d'école primaire et pour
monsieur Maurice Dupont, directeur d'école primaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire
Grégoire Rompré PROPOSE que soit reconnu un statut d'emploi régulier au poste de
direction d'école primaire à madame Julie Bronsard et à monsieur Maurice Dupont.

Adopté unanimement

Consécutivement, l'engagement d'une administratrice ou d'un administrateur est considéré.

À ce moment-ci, messieurs Réal Julien et Steve Martin quittent la séance.

Le directeur général, monsieur Jean-Pierre Hogue, soumet alors la recommandation du
comité de sélection et la résolution ci-après décrite est adoptée.

Engagement
d'Hélène Bernard
au poste d'agente
d'administration

RÉSOLUTION 4 0703 :

CONSIDÉRANT, en référence à la résolution 463 0603,
qu'un poste d'agent(e) d'administration a été ouvert et
affiché à l'interne;

CONSIDÉRANT, par suite de l'affichage et du
processus de sélection, que le comité de sélection a soumis une recommandation unanime
quant au choix de la personne à être retenue;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire France
Désaulniers PROPOSE que madame Hélène Bernard soit engagée au poste régulier à temps
plein d'agente d'administration;

QUE cet engagement soit effectif à compter du 11 août
2003;

QUE l'affectation de madame Hélène Bernard soit à
l'école secondaire Val-Mauricie;

QU'il demeure finalement entendu que cet engagement
est sous réserve de l'autorisation du ministère de l'Éducation, le cas échéant, ainsi que des
lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions d'emploi des gestionnaires des
commissions scolaires.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Messieurs les commissaires Réal Julien et Steve Martin réintègrent la séance.

Sur un autre sujet, monsieur le président Jean-Yves Laforest informe les commissaires du cheminement du dossier relatif à la disposition de l'école Saint-Gabriel à Saint-Tite. Un suivi sera apporté à ce dossier.

Poursuivant, les membres du conseil des commissaires adoptent des résolutions concernant les bonis forfaitaires pour les membres de la direction générale.

Boni forfaitaire au directeur général adjoint pour 2002-2003

RÉSOLUTION 5 0703 : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que la commission scolaire entérine le versement du boni forfaitaire 2002-2003, tel que déterminé dans l'évaluation du directeur général adjoint conservée dans le dossier personnel de celui-ci.

Adopté unanimement

Boni forfaitaire au directeur général pour 2002-2003

RÉSOLUTION 6 0703 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que la commission scolaire entérine le versement du boni forfaitaire 2002-2003, tel que déterminé dans l'évaluation du directeur général conservée dans le dossier personnel de celui-ci.

Adopté unanimement

En étant aux sujets relatifs aux commissaires, madame Sylvie Duchesne porte à l'attention des membres du conseil des commissaires, un geste de civisme fait par une direction d'école. Une résolution de félicitations est adoptée.

Félicitations

RÉSOLUTION 7 0703 : CONSIDÉRANT que monsieur Ghislain Ricard, directeur d'école, a récemment porté assistance à une personne dont la vie était en danger;

CONSIDÉRANT, plus particulièrement, que monsieur Ricard a, par son intervention, sauvé un enfant de la noyade;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Duchesne PROPOSE que des félicitations soient adressées à monsieur Ghislain Ricard pour son acte de civisme et sa conduite exemplaire de citoyen.

Adopté unanimement

Dans un autre ordre d'idées, et en référence aux sujets relatifs aux Services de l'enseignement aux jeunes, une résolution est adoptée, suite aux explications fournies par madame Maryse Demers.

Président

Secrétaire

Représentant au
sein du bassin
Versant du Saint
Maurice

RÉSOLUTION 8 0703 :

CONSIDÉRANT que la rivière Saint-Maurice sillonne le territoire de la Commission scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT que l'environnement est une préoccupation de plusieurs de nos élèves et enseignants;

CONSIDÉRANT que certaines écoles ont des programmes « Concentration environnement » à l'école secondaire Val-Mauricie ou des projets éducatifs avec préoccupation environnementale « École verte Brundtland » à l'école de Sainte-Flore, Saint-Georges, de la Jeune-Relève, Saint-Jacques, Sainte-Élisabeth, Sacré-Cœur et du Rocher;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de l'Énergie joue et peut jouer un rôle de leader en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'un siège au conseil d'administration du bassin Versant Saint-Maurice;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Diane Samson PROPOSE que monsieur Ghyslain Samson, conseiller pédagogique, agisse comme représentant de la Commission scolaire de l'Énergie au sein de l'organisme bassin Versant Saint-Maurice.

Adopté unanimement

Poursuivant, le directeur des Services complémentaires, monsieur Pierre Larose, soumet à l'approbation du conseil des commissaires la conclusion d'une entente en loisir et sport avec l'Union régionale de loisir et sport de la Mauricie inc. Après avoir reçu les détails de l'objet de l'entente, il est donné suite à la recommandation soumise par monsieur Larose.

Entente avec
l'U.R.L.S.M.

RÉSOLUTION 9 0703 :

CONSIDÉRANT le « Cadre d'intervention gouvernementale en matière de loisir et de sport »;

CONSIDÉRANT les échanges entre l'Union régionale de loisir et de sport de la Mauricie inc. (U.R.L.S.M.) et les intervenants scolaires depuis décembre 2001;

CONSIDÉRANT le double volet loisir culturel et sport scolaire de l'entente;

CONSIDÉRANT l'évolution du dossier en ce qui concerne le sport scolaire entre l'U.R.L.S.M., le milieu scolaire et l'ARSEM;

CONSIDÉRANT les termes de l'entente de principe survenue en juin 2003;

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT l'importante contribution des intervenants scolaires, des jeunes et de leurs familles et du réseau du sport étudiant au développement et à l'actualisation du sport scolaire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE :

- 1° que la Commission scolaire de l'Énergie entérine le projet d'entente entre l'Union régionale de loisir et de sport de la Mauricie inc. et les intervenants scolaires, soient les commissions scolaires du Chemin-du-Roy et de l'Énergie et les institutions privées d'enseignement;
- 2° que le président et le directeur général soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Sur un autre sujet et par suite des explications fournies par le secrétaire général, Me Serge Carpentier, les commissaires adoptent une résolution exprimant leur intention d'utiliser un nouveau mécanisme de votation pour une partie d'une circonscription électorale lors des prochaines élections scolaires.

Nouveau
mécanisme de
votation -
Territoires non
organisés et
réserves indiennes
- Circonscription
électorale n° 19 du
secteur du Haut
Saint-Maurice

RÉSOLUTION 10 0703 :

le secteur du Haut Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT que la circonscription électorale numéro 19 est délimitée par un vaste territoire situé dans

CONSIDÉRANT que cette circonscription comprend des territoires non organisés et des réserves indiennes et présente des difficultés liées notamment à l'éloignement, à l'établissement de bureaux de vote dans ces secteurs versus le nombre peu élevé d'électeurs ainsi qu'au respect des dispositions de la Loi sur les élections scolaires par exemple pour le recensement des votes le soir même du scrutin;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les élections scolaires permet à une commission scolaire, après entente avec le directeur général des élections, de faire l'essai d'un nouveau mécanisme de votation;

CONSIDÉRANT que, pour une partie de la circonscription électorale numéro 19, le vote postal faciliterait l'exercice du droit de vote et réduirait les difficultés liées à la dimension de ce territoire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Yves Tousignant PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie exprime au directeur général des élections son intention d'utiliser un nouveau mécanisme de votation, à savoir le vote postal, pour les territoires non organisés et les réserves indiennes de la circonscription électorale numéro 19 lors des élections scolaires de novembre 2003;

Président

Secrétaire

Taux d'intérêts sur
les arrérages de
taxes scolaire –
2003-2004

RÉSOLUTION 13 0703 : Madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que la Commission scolaire de l'Énergie décrète un taux d'intérêts de 15 % sur les comptes de taxes en arrérages pour l'année 2003-2004.

Adopté unanimement

Les sujets relatifs aux Services des ressources humaines sont ensuite considérés. Après avoir reçu les renseignements requis de monsieur Bertrand Rodrigue, les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Démissions pour
fins de retraite

RÉSOLUTION 14 0703 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel de la Commission scolaire de l'Énergie ont remis leur démission pour fins de retraite;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que soit acceptée la démission de membres du personnel suivants :

- Allaire Mario, enseignant au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2003;
- Bédard Martial, enseignant à l'école Laflèche à Grand-Mère, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2003;
- Boudreau André, enseignant à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2003;
- Bournival-Marcouiller Claudette, enseignante à l'école Notre-Dame-de-la-Joie à Saint-Barnabé, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2003;
- Chamberland Gilles, enseignant à l'école Saint-Joseph à Shawinigan, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2003;
- Chartier Andrée, enseignante à l'école Saint-Paul à Grand-Mère, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2003;
- Cossette Marcil, enseignant à l'école Laflèche de Grand-Mère, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2003;
- Deslauriers Jean, enseignant à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2003;
- Duchesneau Renald, enseignant à l'école Centrale à La Tuque, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2003;
- Gauthier Louise, enseignante à l'école Saint-Jean-Bosco à Grand-Mère, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2003;
- Grenier Rita, enseignante au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice à Shawinigan, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2003;

Président

- Lacerte Martine, enseignante à l'école Saint-Paul à Shawinigan-Sud, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2003;
- Lefrançois René, enseignant au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice à Shawinigan, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2003;
- Lesage-Moisan Hélène, enseignante à l'école Centrale à La Tuque, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2003;
- Lupien André, enseignant à l'école secondaire du Rocher à Grand-Mère, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2003;
- Mélançon Pierre, enseignant à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2003;
- Morin Carole, enseignante à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2003;
- Pelletier Claude, conseiller en orientation à l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite, laquelle est effective au 2 juillet 2003;
- St-Louis Robert, magasinier au Carrefour Formation Mauricie à Shawinigan, laquelle est effective au 5 juillet 2003;
- Tremblay Marcel, enseignant à l'école Lafèche à Grand-Mère, laquelle est effective au 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement

Démission

RÉSOLUTION 15 0703 : CONSIDÉRANT que madame Maureen Mayhew, secrétaire d'école aux écoles secondaires du Rocher à Grand-Mère et Val-Mauricie à Shawinigan-Sud, a remis sa démission laquelle est effective à compter du 1^{er} juillet 2003;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Maureen Mayhew à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement

Démission pour fin de retraite

RÉSOLUTION 16 0703 : CONSIDÉRANT qu'un membre du personnel de la commission scolaire de l'Énergie a remis sa démission pour fins de retraite conditionnellement à l'application d'une modalité de fin d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Denis Boulianne PROPOSE que soit acceptée la démission de madame Thérèse Cadorette, secrétaire d'école à l'école Jacques-Buteux à La Tuque, laquelle est effective à compter du 12 juillet 2003;

Président

Secrétaire

QUE soit appliquée, pour madame Thérèse Cadorette, la modalité de fin d'emploi demandée sous réserve de l'abolition d'un poste, consécutivement à sa retraite au 12 juillet 2003.

Adopté unanimement

Fin d'emploi

RÉSOLUTION 17 0703 :

compter du 1^{er} mai 2000;

CONSIDÉRANT que madame Thérèse Trottier s'est absentée de son travail pour un motif d'invalidité à

CONSIDÉRANT que madame Thérèse Trottier a épuisé ses bénéfices liés à l'assurance invalidité, conformément à la clause 5-3.32 de la convention collective, le ou vers le 28 juin 2002, puisqu'il s'était alors écoulé plus de cent quatre semaines depuis le début de son absence;

CONSIDÉRANT que madame Thérèse Trottier a épuisé 34 jours de vacances accumulées et courantes en date du 15 octobre 2002;

CONSIDÉRANT que madame Thérèse Trottier a bénéficié d'un congé sans traitement à temps complet pour le reste de l'année financière, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 2003, conformément à la clause 5-9.06 de la convention collective;

CONSIDÉRANT que madame Thérèse Trottier est incapable physiquement d'occuper un emploi d'agente de bureau classe I à compter du 1^{er} juillet 2003;

CONSIDÉRANT la clause 5-3.33 de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit mis fin à l'emploi de madame Thérèse Trottier, agente de bureau classe I au centre administratif de Shawinigan, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté inanimement

Abolition de postes

RÉSOLUTION 18 0703 :

Denis Ricard et Roger Lacoursière ont présenté leur démission pour fins de retraite;

CONSIDÉRANT que mesdames Claudette Jean, Madeleine Germain, Maureen Mayhew, messieurs

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a mis fin à l'emploi de madame Thérèse Trottier, et ce, le 1^{er} juillet 2003;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien de la Commission scolaire de l'Énergie pour l'année scolaire 2003-2004;

Président

Secrétaire

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Sylvie Dupont-Simard PROPOSE l'abolition des postes suivants :

- Un poste d'opératrice duplicateur offset, poste à 35 heures/semaine à l'école secondaire du Rocher à Grand-Mère, et ce, à compter du 4 juillet 2003;
- Un poste de secrétaire, poste à 35 heures/semaine, aux Services de l'enseignement aux jeunes et complémentaires en adaptation scolaire, et ce, à compter du 2 juillet 2003;
- Un poste de secrétaire d'école, poste à 35 heures/semaine aux écoles secondaire du Rocher à Grand-Mère et Val-Mauricie à Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2003;
- Un poste d'agent de bureau classe I, poste à 35 heures/semaine aux Services de l'approvisionnement au centre administratif à Shawinigan, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2003;
- Un poste d'agent de bureau classe I, poste à 35 heures/semaine à la bibliothèque de l'école Centrale à La Tuque, et ce, à compter du 12 juillet 2003;
- Un poste de magasinier classe I, poste à 38,75 heures/semaine, au centre administratif à Shawinigan, et ce, à compter du 12 juillet 2003;
- Un poste de concierge, poste de 38,75 heures/semaine, au centre administratif à Shawinigan, et ce, à compter du 8 août 2003;
- Un poste de conseiller en orientation, poste de 28 heures/semaine à l'école secondaire Champagnat à La Tuque, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement

Ouverture de postes

RÉSOLUTION 19 0703 :
l'année scolaire 2003-2004;

CONSIDÉRANT l'analyse des besoins en personnel de soutien de la Commission scolaire de l'Énergie pour

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE l'ouverture des postes suivants :

- Un poste de secrétaire, poste à 35 heures/semaine à l'école secondaire du Rocher à Grand-Mère, et ce, à compter du 3 juillet 2003;
- Un poste de secrétaire, poste à 14 heures/semaine à l'école secondaire du Rocher à Grand-Mère, et ce, à compter du 3 juillet 2003;
- Un poste de secrétaire, poste à 21 heures/semaine à l'école secondaire Val-Mauricie à Shawinigan-Sud, et ce, à compter du 3 juillet 2003;
- Un poste de technicien(ne) en loisirs, poste à 25 heures/semaine à caractère cyclique au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice à Shawinigan, et ce, à compter du 3 juillet 2003;

Président

- Un poste d'agent de bureau, classe I, poste à 25 heures/semaine aux Services de l'approvisionnement au centre administratif à Shawinigan, et ce, à compter du 3 juillet 2003;
- Un poste de surveillant d'élèves, poste à 30 heures/semaine à caractère cyclique à l'école secondaire des Chutes à Shawinigan, et ce, à compter du 3 juillet 2003;
- Quatre postes de conseiller(ère) en orientation, poste à 35 heures/semaine aux Services complémentaires, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2003;
- Un poste de conseiller(ère) en orientation, poste à 35 heures/semaine sur le territoire du Haut Saint-Maurice, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement

Engagements et/ou
nouvelles
affectations

RÉSOLUTION 20 0703 :

doit combler plusieurs postes;

CONSIDÉRANT, en raison de l'absence ou du départ de membres du personnel, que la commission scolaire

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé, dans certains cas, à la tenue de comités de sélection et que ceux-ci ont soumis des recommandations quant à l'engagement du personnel;

CONSIDÉRANT également l'application des dispositions pour combler un poste vacant découlant de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE d'accepter l'engagement des personnes dont les noms suivent, le tout étant conditionnel à l'acceptation par la direction régionale du ministère de l'Éducation du présent mode de comblement de poste et à l'application des dispositions de la convention collective :

- Bellemare Isabelle, conseillère en orientation poste à 35 heures/semaine sur les territoires du Centre-de-la-Mauricie, de Val-Mauricie et de Normandie, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2003;
- Bibeau Marie-Josée, orthopédagogue, poste de 25 heures/semaine sur les territoires du Centre-de-la-Mauricie, de Val-Mauricie et de Normandie, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2003;
- Boudreault-Denis Linda, secrétaire d'école, poste à 35 heures/semaine à l'école Jacques Buteux à La Tuque, et ce, à compter du 14 juillet 2003;
- Bourbeau Sylvie, orthopédagogue, poste de 20 heures/semaine sur les territoires du Centre-de-la-Mauricie, de Val-Mauricie et de Normandie, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2003;
- Brouillette Nancy, conseillère pédagogique, poste de 35 heures/semaine au centre administratif à Shawinigan, et ce, à compter du 18 août 2003;

Président

Secrétaire

- Couture-Filion Pierrette, agente de bureau I, classe, poste à 35 heures/semaine à l'école secondaire Champagnat et à l'école Jacques-Buteux à La Tuque, et ce, à compter du 14 juillet 2003. Celle-ci conserve sa protection salariale de secrétaire d'école;
- Goyette Lyne, orthopédagogue, poste de 30 heures/semaine sur les territoires du Centre-de-la-Mauricie, de Val-Mauricie et de Normandie, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2003;
- Lagacé Manon, conseillère en orientation poste à 35 heures/semaine sur les territoires du Centre-de-la-Mauricie, de Val-Mauricie et de Normandie, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2003;
- Leroux Jacinthe, conseillère en orientation poste à 35 heures/semaine sur les territoires du Centre-de-la-Mauricie, de Val-Mauricie et de Normandie, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2003;
- Lesage Marie-Claude, conseillère en orientation poste à 35 heures/semaine sur les territoires du Centre-de-la-Mauricie, de Val-Mauricie et de Normandie, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2003;
- Malouin Nathalie, conseillère en orientation poste à 35 heures/semaine sur le territoire du Haut Saint-Maurice, et ce, à compter du 1^{er} juillet 2003.

Adopté unanimement

À ce moment-ci, monsieur Bertrand Rodrigue fournit des informations concernant la liste du personnel de suppléance pour le personnel de soutien et celle du personnel professionnel. De même, monsieur Rodrigue soumet à l'attention des commissaires, la liste du personnel enseignant éligible à un 3^e contrat, laquelle découle des recommandations des directions d'école et des comités de sélection.

Le directeur des Services des ressources humaines informe ensuite les commissaires de deux sentences arbitrales lesquelles sont favorables à la position de la commission scolaire.

Finalement, il est recommandé l'acceptation de deux ententes en matière de relations de travail et des résolutions sont adoptées en ce sens.

Entente de
principe – Josée
Croteau

RÉSOLUTION 21 0703 :

CONSIDÉRANT qu'une entente de principe est intervenue relativement au grief # 02-00754-5210;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Réal Julien PROPOSE que soit acceptée l'entente de principe intervenue entre madame Josée Croteau, le Syndicat du personnel professionnel du Cœur du Québec et la Commission scolaire de l'Énergie;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer l'entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

QU'il demeure toutefois entendu qu'à défaut de signer au plus tard le 12 août 2003 les contrats officiels par l'une ou l'autre des parties, la Commission scolaire de l'Énergie pourra alors procéder par soumission publique.

Adopté unanimement

Les membres du conseil des commissaires prennent ensuite connaissance d'un résumé de la correspondance reçue et procèdent au dépôt de ce document.

Dépôt d'un résumé de la correspondance reçue

RÉSOLUTION 25 0703 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit déposé un résumé de la correspondance reçue en date des 26 juin et 2 juillet 2003, décrit au document 0703-03.

Adopté unanimement

Aucune intervention n'est faite à la seconde période de questions réservée à l'assistance.

À ce moment-ci, soit à 21 h 40, il est procédé à une suspension de la séance.

Suspension de la séance

RÉSOLUTION 26 0703 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que la présente séance du conseil des commissaires soit suspendue pour les fins d'une pause-santé.

Adopté unanimement

À 22 h 05, il est procédé à la réouverture de la séance.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 27 0703 : Madame la commissaire Nicole B.-Girard PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Huis clos

RÉSOLUTION 28 0703 : Monsieur le commissaire Serge Lafontaine PROPOSE que soit décrétée la tenue d'un huis clos de la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

À 23 h 35, il est procédé à la réouverture au public de la séance et les résolutions ci-après décrites sont successivement adoptées.

Réouverture de la séance

RÉSOLUTION 29 0703 : Madame la commissaire Sylvie Duchesne PROPOSE que soit rouverte au public la présente séance du conseil des commissaires.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Entente avec la
Ville de La Tuque
– Complexe sportif
de l'école
secondaire
Champagnat

RÉSOLUTION 30 0703 :
secondaire Champagnat;

CONSIDÉRANT que la Ville de La Tuque a exprimé son intérêt pour utiliser le complexe sportif de l'école

Madame la commissaire Sylvie Duchesne PROPOSE que soit autorisée la conclusion d'une entente avec la Ville de La Tuque pour les fins précitées;

QUE monsieur le président Jean-Yves Laforest et le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

Engagement de
Marie-Josée
Mercure au poste
de directrice
d'école primaire

RÉSOLUTION 31 0703 :
– La Providence;

CONSIDÉRANT qu'un poste de direction d'école est vacant à l'école institutionnelle de la Vallée-de-Mékinac

CONSIDÉRANT que le directeur général a soumis une recommandation quant au comblement de ce poste et à l'engagement d'une personne par nomination avec entente avec l'Association mauricienne des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement (A.M.D.E.);

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Périgny PROPOSE que madame Marie-Josée Mercure soit engagée au poste régulier de directrice d'école primaire, et ce, à compter du 11 août 2003;

QUE l'affectation de madame Mercure soit à l'école institutionnelle de la Vallée-de-Mékinac à Saint-Roch-de-Mékinac – La Providence à Saint-Tite;

QUE le président monsieur Jean-Yves Laforest et le directeur général monsieur Jean-Pierre Hogue soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire de l'Énergie une entente avec l'Association mauricienne des directrices et des directeurs d'établissement d'enseignement (A.M.D.E.) quant au processus de comblement de ce poste et l'affectation de madame Marie-Josée Mercure;

QU'il demeure finalement entendu que cet engagement est sous réserve de l'autorisation du ministère de l'Éducation, le cas échéant, ainsi que des lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Président

Secrétaire

Engagement de
Yves Dessureault
au poste de
directeur adjoint
d'école secondaire

RÉSOLUTION 32 0703 :

Saint-Tite est vacant;

CONSIDÉRANT que le poste de direction adjointe d'école secondaire à l'école secondaire Paul-Le Jeune à

CONSIDÉRANT, au terme du processus de comblement de ce poste, que le comité de sélection a soumis sa recommandation;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire Grégoire Rompré PROPOSE que monsieur Yves Dessureault soit engagé au poste de directeur adjoint d'école secondaire, et ce, à compter du 11 août 2003;

QUE monsieur Dessureault soit affecté à l'école secondaire Paul-Le Jeune à Saint-Tite;

QU'il demeure finalement entendu que cet engagement est sous réserve de l'autorisation du ministère de l'Éducation, le cas échéant, ainsi que des lois, des règlements et de la politique relatifs aux conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

Adopté unanimement

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION 33 0703 :

commissaires de la Commission scolaire de l'Énergie.

Monsieur le commissaire Maurice Poudrier PROPOSE que soit déclarée close la présente séance du conseil des

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE

Président

Secrétaire